



## COMITÉ TECHNIQUE DU 11 juin 2015

### Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le onze juin 2015, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Yveline RAPIN, Michèle LEMERCIER, Marie-Antoinette GUESDON  
Mrs Daniel GENDRY, Pascal RIBOT, Lucien AUBERT

Représentants des agents :

Mme Laëtitia DELLIÈRE  
Mrs Eric NOEL, Michel BELLANGER, Yann ROUE, Stéphane HOUDOU, Pascal LECLERC, Nicolas DAVOINE

CDG 53 :

MM. Arnaud GAREL (directeur), Louis GOMBERT (préventeur), Thierry BEUCHER (responsable pôle protection sociale)  
Docteur Anne MASSONNET (médecin coordonateur du SPAT)

Absents excusés :

Représentants des élus :

Mrs. Daniel GENDRY, Jean-Noël RAVE

Représentant des agents :

Mme Carine OGER

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mme Marie-Antoinette GUESDON
- secrétaire-adjoint : Mr Stéphane HOUDOU

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2015 :

Le procès-verbal de la réunion est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2015 :

Le procès-verbal de la réunion est approuvé à l'unanimité.

Dossiers à examiner

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Communauté de communes de l'Ernée	la réorganisation des services Demande d'avis au comité technique sur la mise en place d'un nouveau service « Urbanisme - application du droit des sols » à compter du 1er juillet 2015 La loi du 24/03/2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR) a mis fin à la possibilité offerte aux communes membres de la CC de l'Ernée de demander la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme à compter du 01/07/2015. A cet effet, la CC de l'Ernée, après consultation de ses Communes membres, a décidé par délibération du 03/11/2014, de créer un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme à l'échelle du territoire de l'Ernée. En considérant le transfert des missions assurées actuellement par la Direction Départementale des Territoires et afin de répondre aux besoins évalués, ce nouveau service qui doit être opérationnel à compter du 01/07/2015, va être structuré de la manière suivante : - Un agent d'encadrement ; catégorie A à temps complet (recrutement) - Un agent de catégorie C sur la base d'un mi-temps (réorganisation en interne d'un emploi)	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes de l'Ernée	la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à la date du 01/07/2015 ; cette suppression fait suite à la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet au 01/01/2015 dans le cadre d'un avancement de grade avec effet au 01/01/2015.(régularisation après la CAP du 21/05/2015)	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes de l'Ernée	la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 17.5/35ème à la date du 01/07/2015; cette suppression fait suite à la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet 17.5/35ème au 01/01/2015 dans le cadre d'un avancement de grade avec effet au 01/01/2015.(régularisation après la CAP du 21/05/2015)	Avis favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée	la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 12/20ème à la date du 01/07/2015; cette suppression fait suite à la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 12/20ème au 01/01/2015 au titre d'un avancement de grade intervenu avec effet au 01/04/2015.(régularisation après la CAP du 21/05/2015)	Avis favorable à l'unanimité
Commune Alexain	la détermination du taux de promotion Demande d'avis au comité technique pour la fixation du taux de promotion des grades suivants au 30/4/2015 : Adjoint technique de 1ère classe :100%, Adjoint d'animation de 1ère classe :100%, adjoint administratif de 1ère classe : 100%	Avis favorable à l'unanimité
Commune Astillé	la suppression d'emploi suivie d'une création Demande d'avis au comité technique pour la suppression, au 1er septembre 2015, d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 14/35ème suivie de la création d'un poste au même grade à 15,5/35ème.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	la détermination du taux de promotion Au 1er janvier, après avis favorable de la CAP dans sa séance du 21 mai 2015 pour l'inscription des agents sur la tableau d'avancement pour l'année 2015, demande d'avis du CT sur le taux de promotion fixé à 100% dans le cadre d'emploi des adjoints techniques pour le grade d'avancement "Adjoint technique 1ère classe".	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ballots	le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action Demande d'avis au comité technique du CDG 53 sur Document Unique et Plan d'action pour l'année 2015	Avis favorable à l'unanimité
Commune Champgénéteux	la suppression d'emploi sans suite Au 1er juin 2015, demande d'avis pour supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet suite à départ en retraite. Pour information, un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet a été créé au 1er janvier 2014 pour effectuer un tuilage avec l'agent qui part en retraite.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Châtelain	le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La commune de Châtelain demande l'avis du comité technique pour la mise en place du document unique à partir de l'année 2015.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Commer	le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action Demande d'avis au comité technique sur la mise en place du document unique	Avis favorable à l'unanimité
Commune Congrier	le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action Demande d'avis au comité technique concernant le document unique pour l'année 2015.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Entrammes	l'agrément d'un maître d'apprentissage A compter du 31/8/2015, embauche d'un apprenti CAP Petite Enfance sur 1 année ; La collectivité demande l'avis du comité technique sur les conditions d'accueil de l'apprenti ; celui-ci interviendra dans les services suivants : école maternelle, temps du midi, TAP, entretien des bâtiments scolaires. Le maître d'apprentissage exerce depuis plus de 10 ans à son poste et possède un niveau de qualification égal à celui visé par le diplôme préparé par l'apprenti.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Entrammes	la détermination du taux de promotion Au 1er juillet 2015, demande d'avis au comité technique pour la détermination du taux de promotion d'adjoint technique de 1ère classe à 100%	Avis favorable à l'unanimité
Commune Entrammes	la détermination du taux de promotion Au 1er novembre 2015, demande d'avis au comité technique pour la détermination du taux de promotion d'adjoint d'animation 1ère classe à 100 % .	Avis favorable à l'unanimité
Commune Gastines	la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er juillet 2015, demande d'avis pour la suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe (11/35ème) et création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe (11/35ème) - avancement de grade.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Gastines	le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action La commune de Gastines demande l'avis au comité technique du CDG53 pour son document unique et son plan d'action pour l'année 2015.	Avis favorable à l'unanimité
------------------	--	------------------------------

---

Commune Gesnes	la suppression d'emploi suivie d'une création Le Conseil Municipal avait délibéré pour recruter une personne contractuelle sur 12 heures par semaine pour remplacer la secrétaire de mairie partie à la retraite. Pour régulariser le poste, il y a lieu de supprimer ce poste et de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe sur 12 heures par semaine à compter du 25 août 2015.	Avis favorable à l'unanimité
----------------	---	------------------------------

OBSERVATION

Sous réserve que l'agent recruté remplisse les conditions pour être nommé adjoint administratif 1ère classe.

---

Commune Izé	la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er décembre 2015, suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à hauteur de 35 heures suivi de la création du poste adjoint technique principal première classe à temps complet	Avis favorable à l'unanimité
-------------	---	------------------------------

---

Commune Izé	la détermination du taux de promotion Au 1er décembre 2015, demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion à 100% concernant le grade d'adjoint technique principal de première classe	Avis favorable à l'unanimité
-------------	---	------------------------------

---

Commune La Baconnière	la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 1er novembre 2015, suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe suivie d'une création d'un poste d'adjoint de 1ère classe et augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 24h45mn à 27 h 00	Avis favorable à l'unanimité
-----------------------	---	------------------------------

OBSERVATION

Il aurait été préférable d'augmenter le poste à 28 h afin que l'agent bénéficie du régime "CNRACL".

---

Commune La Bazoge-Montpinçon	la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er juillet 2015, suppression de poste adjoint technique 2ème classe et création poste d'adjoint technique 1ère classe suite à réussite examen professionnel.	Avis favorable à l'unanimité
------------------------------	---	------------------------------

Commune La Bazoge-Montpinçon	la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er juillet 2015 et suite à réussite concours atsem, suppression du poste adjoint technique 2ème classe (30 h) suivie de la création du poste ATSEM 1ère classe (3 heures) & création du poste adjoint technique 2ème classe (27 heures)	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Bazouge-de-Chemeré	la détermination du taux de promotion Au 1er novembre 2015, demande d'avis au comité technique pour fixer le taux de promotion à 100% concernant le grade d'adjoint technique 1ère classe.	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Gravelle	la suppression d'emploi suivie d'une création En vue d'un avancement de grade au 9/11/2015 : demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe et la création du poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe	Avis favorable à l'unanimité
Commune Laigné	les subventions FNP la collectivité de LAIGNE, projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du C.T. de cette démarche.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Laubrières	la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er juillet 2015, suppression du poste de rédacteur principal 2ème classe 16/35ème et création du poste de rédacteur principal de 1ère classe 16/35ème (avancement de grade).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Ribay	la détermination du taux de promotion Au 1er mai 2015, demande d'avis pour le taux de promotion fixé à 100 % pour le grade de Rédacteur Principal 2ème classe	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Ribay	la détermination du taux de promotion Au 1er novembre 2015, demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion fixé à 100 % pour le grade d'adjoint technique 1ère classe	Avis favorable à l'unanimité

Commune Le Ribay	la réorganisation des services La mise en place des Temps d'Activités Péri-scolaires nécessite l'évolution du temps de travail de notre Agent Technique chargé du service scolaire et de l'entretien des locaux. Nous sollicitons l'avis du comité technique, pour une augmentation de son temps de travail passant ainsi de 21h30 à 24 h hebdomadaire annualisé.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Ribay	la suppression d'emploi suivie d'une création La commune de le Ribay demande l'avis du CT sur la suppression de l'emploi de Rédacteur suite à l'avancement de au grade de Rédacteur principal 2ème classe à compter du 1er mai 2015	Avis favorable à l'unanimité
Commune Longuefuye	la détermination du taux de promotion Au 1er mai 2015, demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion à 100 % concernant le grade d'adjoint technique 1ère classe	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ménil	les subventions FNP La Commune de MENIL projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique de cette démarche.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Montaudin	la suppression d'emploi suivie d'une création Pour le 1er avril 2015, demande d'avis au comité technique pour la suppression du grade d'adjoint technique 2ème classe suivi de la création du grade d'adjoint technique 1ère classe.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	la mise en place entretien professionnel Mise en place de l'entretien professionnel pour 2015 concernant l'ensemble des agents. Les critères d'évaluation lors de l'entretien porteront sur : * l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs; * les compétences professionnelles et techniques ; * les qualités relationnelles ; * la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. L'entretien professionnel sera conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Placé	la suppression d'emploi suivie d'une création Suite au départ en retraite au 31 août 2015, d'un agent technique de deuxième classe titulaire, une réorganisation de service a été mise en place : suppression d'un emploi permanent d'agent technique de deuxième classe à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 17h23mn annualisée, suivi de la création d'un emploi permanent d'agent d'animation 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 23h40mn.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ruillé-Froid-Fonds	la révision du protocole ARTT Au 1er juillet 2015, en accord avec l'agent, suppression des jours d'ARTT qui représentaient 12,5 j par an (104 h). Désormais, Le temps de travail de la secrétaire de mairie s'établirait à 22 h 50 mn au lieu de 22 h 44 mn ; La secrétaire travaillerait en fonction du nombre d'heures de son poste chaque semaine sans que cela ne génère des jours d'ARTT.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ruillé-le-Gravelais	la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 4 mai 2015, un agent sollicite la diminution de son temps de travail (24h50mn à 10h13mn)	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Christophe-du-Luat	l'institution du temps partiel Au 1er juin 2015, la commune de St Christophe-du-Luat demande l'avis au comité technique sur le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit. Le temps partiel sur autorisation est autorisé pour l'ensemble des salariés de la collectivité, quotités entre 50 et 99 %, organisation du travail hebdomadaire, les autorisations sont accordées pour des périodes d'un an. Concernant le temps partiel de droit : les quotités retenues sont 50 %, 60 %, 70 % et 80 % du temps plein, l'organisation du travail se fera de manière hebdomadaire, les autorisations sont accordées pour des périodes d'un an.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Germain-le-Fouilloux	les subventions FNP La commune de St Germain le Fouilloux projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches	Avis favorable à l'unanimité



de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du C.T. de cette démarche.

Commune Saint-Laurent-des-Mortiers	la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er mai 2015, demande de l'agent de diminuer de 2 h hebdomadaires son temps de travail - soit suppression du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à hauteur de 20 h par semaine et création d'un poste poste d'adjoint administratif principal 2ème classe pour 18 h par semaine	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-des-Landes	la détermination du taux de promotion La collectivité sollicite l'avis du Comité Technique sur la détermination du taux de promotion à 100% (Avancement de grade Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-des-Landes	la détermination du taux de promotion La collectivité sollicite l'avis du Comité technique sur la détermination du taux de promotion à 100% (Avancement de grade adjoint technique territorial de 1ère classe)	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Sulpice	les subventions FNP La collectivité de Saint-Sulpice projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du C.T de cette démarche.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Vautorte	la suppression d'emploi suivie d'une création Au 1er janvier 2015, suppression de 2 postes d'adjoints techniques 2ème classe suivie de la création de 2 postes d'adjoints techniques 1ère classe (suite à réussite à examen professionnel).	Avis favorable à l'unanimité
Commune Vautorte	la détermination du taux de promotion Au 1er janvier 2015, demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion fixé à 100% pour les agents techniques de 1ère classe.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Vautorte	la détermination du taux de promotion Au 1er décembre 2015, demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion à 100% concernant le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.	Avis favorable à l'unanimité

Commune Voutré	les subventions FNP Demande d'avis au comité technique pour la réalisation du document unique & demande de subvention du fonds national de prévention.	Avis favorable à l'unanimité
G.I.S.E.M. Maison de retraite de Ballée	la détermination du taux de promotion Au 18 mars 2015, demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion à 100 % concernant le grade de rédacteur principal de 1ère classe.	Avis favorable à l'unanimité
Maison de retraite Saint-Pierre-des-Nids	le règlement intérieur Demande d'avis au comité technique sur la modification du règlement intérieur concernant les points suivants : report des congés annuels en raison d'un congé maladie et intégration processus d'évaluation.	Avis favorable à la majorité

#### OBSERVATION

Avis favorable sur le report des congés en cas d'indisponibilité ainsi que sur la démarche d'évaluation ; Les agents de l'établissement relèvent de la Fonction Publique Territoriale auxquels le statut doit être appliqué, il appartient à l'établissement de vérifier la légalité du versement de la prime de service. L'avis est favorable à la majorité pour le collège des représentants du personnel (3 voix "contre" syndicat FO sur un total de 7 voix) ; L'avis est favorable à l'unanimité pour le collège des représentants des collectivités (7 voix)

S.D.E.G.M.	la réorganisation des services Règlement du télétravail :	Avis favorable à l'unanimité
	<p>Article 1 : modalités : Est considéré en télétravail l'agent qui travaille à son domicile sur des missions qui sont également effectuées au siège du SDEGM, et qui utilise les technologies d'information et de communication. Le fait de travailler au moyen de ces technologies, en dehors du lieu habituel de travail, en pratiquant notamment le travail mobile ou le nomadisme n'est pas considéré comme du télétravail au sens du présent règlement. Le télétravail ne doit pas menacer la bonne intégration des télétravailleurs au sein de l'équipe du SDEGM. De même, il doit garantir une articulation équilibrée entre vie professionnelle et vie privée. Pour ces raisons, la seule modalité de télétravail eu sein de l'établissement public est pendulaire. L'alternance entre le jour en télétravail et les jours sur site s'effectue sur un rythme strictement hebdomadaire. Il n'est pas possible de cumuler des jours de suite en télétravail.</p> <p>Article 2 : une démarche volontaire : Conçu comme</p>	

une mesure d'amélioration des conditions de travail, le télétravail est un choix individuel. Il résulte d'un double volontariat : celui de l'agent, et celui de son responsable hiérarchique. Le fait qu'un agent ou des agents travaillent à domicile doit être une mesure positive ou neutre pour tous. Elle ne doit pas constituer une contrainte au sein du SDEGM. C'est pourquoi chaque emploi en télétravail fait l'objet d'un protocole individuel entre l'agent et le Président. Afin de garantir le caractère de volontariat au-delà de l'engagement initial, l'agent ou le Président, peuvent à tout moment mettre fin au télétravail. Cette décision est signifiée par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée. Cette décision sera motivée par la partie qui mettra fin au télétravail. La cessation du télétravail est effective 30 jours après notification, sauf commun accord entre l'agent et le Président sur un délai de report de mise en application, ou si l'intérêt du service ou de la personne exige une cessation immédiate du télétravail. L'agent qui renonce à télétravailler est immédiatement maintenu, sans modification de sa quotité de travail, sur le site et sur le poste qui étaient les siens en tant que télétravailleur.

Article 3 : candidatures : Pour assurer la réussite des agents dans un poste en télétravail, les candidatures font l'objet d'une étude attentive, qui vise à s'assurer de la compatibilité de l'agent avec ce mode particulier d'activité. Un entretien entre le télétravailleur, le Président, et éventuellement l'ergonome et le médecin de prévention, pour examen de ses motivations et des conditions pratiques de déroulement du télétravail. Il est vérifié si le logement du candidat est compatible avec l'exercice du télétravail dans de bonnes conditions (pièce dédiée, sécurité des locaux, etc). Afin de favoriser leur intégration, les nouveaux recrutés ne peuvent travailler en télétravail à domicile avant d'avoir acquis une ancienneté d'au moins 1 an.

Article 4 : contractualisation des relations : Un engagement écrit contractuel entre le SDEGM et le télétravailleur est signé avant le début dans le télétravail. Cet engagement prend la forme d'un protocole d'accord pour les agents de droit public et pour les agents de droit privé (non titulaire), d'un avenant au contrat de travail. Ce protocole ou cet avenant est signé par le télétravailleur et le Président pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le protocole ou l'avenant permet de préciser le cycle de télétravail et les

modalités de gestion des horaires : entre un et trois jour(s) par semaine de télétravail, consécutifs ou non mais non sécables, pour un agent à temps plein.

Article 5 : garanties des conditions de travail pour le télétravailleur et son management : Le SDEGM fournit un poste de travail informatique sécurisé pour le travail à distance, tel que défini au protocole d'accord (incluant l'installation, les assurances du matériel et des dommages causés aux personnes et aux biens liés au télétravail, les maintenances et les coûts de fonctionnement). Un suivi personnalisé avec l'ergonome et le médecin du travail pourra être réalisé.

Article 6 : Egalité des droits et de l'accès à l'information des télétravailleurs : Le télétravailleur a droit au respect de sa vie privée. Il a accès à toute information et formation professionnelles proposées par le SDEGM. Il peut reporter dans un délai de deux mois un jour de télétravail en raison de formation.

Article 7 : Sécurité des systèmes d'information : Le télétravailleur doit respecter les règles permettant d'assurer un usage sécurisé des systèmes d'information (utilisation d'un mot de passe, sauvegarde régulière...).

#### OBSERVATION

Information à confirmer car contradiction entre l'article 1 du règlement du télétravail qui précise 1 jour de télétravail par semaine et l'article 4 mentionnant 1 à 3 jours de télétravail par semaine

---

S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	les subventions FNP Le SIAEP de la Région d'ERNÉE souhaite réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le document unique. Pour ce faire, il fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du C.T. de cette démarche	Avis favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	la suppression d'emploi suivie d'une création Pour promouvoir un agent actuellement adjoint technique principal 1ère classe sur le grade de technicien, l'avis du comité technique est sollicité pour supprimer l'ancien emploi suivi de la création du nouveau (promotion interne).	Avis favorable à l'unanimité

---

S.I.A.E.P. de Livré-la-Touche	l'agrément d'un maître d'apprentissage A compter du 9 septembre 2015, demande d'avis sur les conditions d'accueil et de formation d'un apprenti (CAP constructeur de canalisation d'eau). L'apprenti interviendra sur les installations et participera aux travaux en régie. Le maître d'apprentissage exerce depuis 31 ans dans la Fonction Publique Territoriale ; il possède un niveau de qualification égal à celui visé par le diplôme préparé par l'apprenti.	Avis favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de l'Anxure et de la Perche	les subventions FNP Le SIAEP de l'Anxure et de la Perche projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois afin de mettre en place le Document Unique. Le syndicat sollicite pour cela le soutien financier du Fonds National de Prévention qui accompagne et soutient les collectivités dans leurs démarches d'amélioration des conditions de travail. Cette demande vise donc à informer les membres du comité technique de cette démarche.	Avis favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Montsûrs - Brée	le régime indemnitaire Pour le 1er juin 2015, demande d'avis au comité technique pour la mise en place de l'IAT (coefficient 4) et de l'IEMP concernant le grade des adjoints administratifs 2ème classe. Les critères retenus pour son octroi sont les suivants : disponibilité, responsabilité du service, contraintes horaires particulières.	Avis favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. des Aveloirs	les subventions FNP Le SIAEP des AVALOIRS projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser le Document Unique. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique de cette démarche.	Avis favorable à l'unanimité

S.I.V.U. de Bonchamp-  
lès-Laval - Argentré

la suppression d'emploi suivie d'une création  
Demande d'avis au comité technique pour la  
suppression (au 1er avril 2015) du poste d'assistant  
d'enseignement artistique principal de 2ème classe  
suivi de la création du poste d'assistant  
d'enseignement artistique principal de 1ère classe  
(avancement de grade) ; le nombre d'heures du  
poste est inchangé : 5 heures/hebdomadaire.

Avis favorable à l'unanimité

---

Commune de Saint-Baudelle : Demande d'avis au comité technique sur la détermination du taux de promotion à 100 % concernant le grade d'adjoint technique de 1ère classe.

Avis favorable à l'unanimité.

Commune de Saint Laurent des Mortiers : Demande d'avis au comité technique sur la détermination du taux de promotion à 100 % concernant le grade d'adjoint technique de 1ère classe.

Avis favorable à l'unanimité.

Commune de Montenay : demande d'avis au comité technique pour le taux de promotion à 100 % concernant les grades suivants (adjoint technique 1ère classe, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe, adjoint administratif 1ère classe, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe, adjoint du patrimoine 1ère classe, adjoint du patrimoine principal 2ème classe, adjoint du patrimoine principal 1ère classe).

Avis favorable à l'unanimité.

Pour information : Lors du comité technique du 24 mars 2015, la commune de Montjean avait sollicité l'avis du comité technique pour la diminution du nombre d'heures du poste de l'adjoint technique 2ème classe (35 h à 30h) ; Un deuxième avis du comité technique avait été rendu nécessaire en raison de l'avis défavorable unanime du collège des représentants du personnel (comité technique du 14 avril 2015). Fin mai, le secrétariat de la commune a informé les services du CDG que le poste à temps complet était finalement conservé.

Prime de fin d'année, détermination du montant 2015 :

La variation des valeurs des indices INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac, s'établit comme suit :

. janvier 2015 : 124,53

. janvier 2014 : 125,04

Différence de valeur d'indice de moins 0.51 soit un montant de prime projeté pour 2015 de 933.78 &euro;.

Le montant de la prime 2014 s'élevait à 937.60 &euro; net.

A titre exceptionnel, et compte tenu de l'évolution de l'indice de référence, le Comité Technique propose de maintenir pour l'année 2015 le montant de la prime fixé pour 2014.

Bilan exécution conventionnement FIPHFP :

Une information a été diffusée aux membres du CHSCT sur la convention passée entre le Centre de Gestion de la Mayenne et le FIPHFP. Les 3 axes d'intervention ont été rappelés :

. Sensibiliser les acteurs,

. Accompagner le recrutement et l'intégration,

. Favoriser le reclassement et le maintien en emploi.

A son terme, les objectifs de cette convention devraient être atteints.

#### Rapport d'activité 2014 du SPAT :

Ce document a été présenté et validé par les membres en formation hygiène et sécurité. Points évoqués : absentéisme médical, visite médicale de reprise, informations sur le suivi du SPAT ainsi que sur le suivi psychologique. Les élus seraient favorables à une meilleure répartition géographique des visites médicales et notamment une décentralisation plus grande des visites médicales sur le territoire ; certaines collectivités ayant exprimées le soin d'accueillir ce service sur leur territoire.

Il est demandé que le service du SPAT propose des axes de politique de prévention que le comité technique pourra valider.

#### Suivi CHSCT :

Il est demandé qu'un suivi des accidents du travail soit réalisé par la formation CHSCT grâce aux déclarations des collectivités auprès de l'assurance groupe.

#### Dématérialisation des documents à destination des membres du Comité Technique :

Monsieur le Président rappelle qu'il n'y aura plus d'envoi de documents "papier" adressés aux membres du Comité Technique . Désormais, et comme prévu à l'article 13 du règlement intérieur du comité technique, les envois seront réalisés par courriel. Cette nouvelle mise en place permet de diffuser une information commune à l'ensemble des membres titulaires et suppléants.

#### Convocation des suppléants au réunion du Comité Technique :

Il y a lieu de préciser que lors de l'absence d'un membre titulaire appartenant au collègue des représentants du personnel, son suppléant est désigné par le syndicat ; l'information est transmise au président du Comité Technique afin qu'une convocation lui soit adressée.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,